



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## obésité

Question écrite n° 92707

### Texte de la question

Mme Valérie Boyer alerte Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les risques liés à l'obésité. Plusieurs travaux scientifiques ont depuis plusieurs années, vanté les vertus du surpoids contre certaines maladies. L'une d'entre elles, parue en 2013, a conclu que l'obésité n'augmentait pas la mortalité et que le surpoids était associé à moins de décès au cours du suivi. Mme la députée rappelle que les risques de l'obésité sur la santé sont majeurs. L'obésité est à l'origine de 3,4 millions de morts par an dans le monde (chiffre de 2010). Selon une étude récente, le risque de mortalité des personnes qui avaient un poids normal au moment de l'enquête mais avaient été obèses ou en excès pondéral dans le passé était 27 % plus élevé que pour celles dont le poids est resté stable sur le temps. Parmi ceux dont le poids était normal au moment de l'enquête, 39 % avaient souffert précédemment de surpoids ou d'obésité. Ils ont également observé une plus grande prévalence de diabète de type 2 et de maladies cardiovasculaires parmi les personnes qui ont eu un IMC plus élevé que la normale et ont ensuite perdu du poids, par rapport à ceux ayant toujours été minces. Les chercheurs observent enfin que l'obésité à un certain âge pourrait prédisposer à ces pathologies, même si les personnes perdent ensuite du poids pour retrouver un IMC normal. La Fédération mondiale de l'obésité a estimé que la planète devrait compter 2,7 milliards de personnes en surpoids et 177 millions en situation d'obésité morbide. En France, 6,5 millions de personnes sont considérées comme obèses. Au regard de ces chiffres, elle aimerait savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour mettre un terme à ce fléau de santé publique.

### Texte de la réponse

Le nombre des personnes atteintes de diabète dans le monde augmente chaque année de 5 % à 6 %. En France, plus de 3 millions de personnes sont concernées. Les facteurs prédictifs de cette maladie sont connus : l'obésité, le surpoids, l'absence d'exercice physique... C'est pourquoi la prévention est axe majeur pour retarder l'entrée dans cette maladie, ainsi, dans le cadre de la loi no 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, ont été votées des dispositions relatives à la prévention et à l'éducation des patients, comme l'étiquetage nutritionnel, la mise en place d'un parcours éducatif en santé ou l'interdiction des fontaines à soda. La prise en charge du diabète, repose sur une mesure de la glycémie pluri quotidienne, les personnes diabétiques doivent se faire une piqûre plusieurs fois par jour, impactant fortement leur qualité de vie. Un dispositif permettant de lire en continu la glycémie permettrait d'améliorer la qualité de vie et la prise en charge quotidienne de cette maladie. Mais, à ce jour, aucun lecteur de glycémie en continu n'est remboursé par l'assurance maladie. La ministre des affaires sociales et de la santé a indiqué, lors de la séance des questions d'actualité au Gouvernement le 5 avril 2016 au Sénat, son souhait que ces patients puissent avoir accès, le plus rapidement possible, à ces dispositifs médicaux. Des discussions sont actuellement menées par le Comité économique des produits de santé avec les fournisseurs de ces dispositifs médicaux pour y parvenir.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Valérie Boyer](#)

**Circonscription** : Bouches-du-Rhône (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 92707

**Rubrique** : Santé

**Ministère interrogé** : Affaires sociales, santé et droits des femmes

**Ministère attributaire** : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [26 janvier 2016](#), page 655

**Réponse publiée au JO le** : [12 juillet 2016](#), page 6596